



1. Nos accords

Objet de l'accord

Mastempo Travail Temporaire met à disposition de l'entreprise utilisatrice du personnel intérimaire répondant aux compétences et aux qualifications requises.

Principe

L'entreprise utilisatrice reconnaît Mastempo Travail Temporaire comme partenaire pour le recrutement et la gestion de personnel intérimaire.

Durée de l'accord

Les prix et conditions présentés dans ce document s'appliquent dès la signature de ce contrat et jusqu'au 31.12 de l'année civile en cours.

Conditions tarifaires

L'entreprise utilisatrice bénéficie dans toutes les agences Mastempo de conditions tarifaires qui seront définies en annexe. Ces conditions tarifaires sont définies par type de prestation : gestion ou délégation.

Délégation

L'entreprise utilisatrice fait une demande de personnel en précisant la qualification souhaitée et la date du démarrage de la mission. Mastempo recherche le profil demandé et tient l'entreprise utilisatrice informée dans un délai maximum de 48 H de la disponibilité des candidats potentiels ou de l'avancement de la recherche.

Fonctionnement

L'entreprise utilisatrice retourne dans les 2 jours ouvrables les contrats de mise à disposition signés et tamponnés, qui lui sont adressés par Mastempo.

L'entreprise utilisatrice fait parvenir les relevés d'heures des intérimaires en poste chaque vendredi soir (dernier délai lundi matin à 12 H).

Pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics, l'entreprise utilisatrice note, chaque jour, la zone et la ville du chantier dans lesquelles l'intérimaire travaille.

Conditions de facturation

Toutes nos prestations sont facturées chaque semaine en fonction des relevés d'heures signés, tamponnés et envoyés par l'entreprise utilisatrice.

Mastempo adresse ensuite les factures correspondantes, accompagnées de billets à ordre préétablis.

Délai de règlement

Le règlement des factures doit être effectué par billets à ordre préétablis dans un délai de 60 jours fin de mois.

Conditions de règlement

Les billets à ordre doivent être envoyés au plus tard 15 jours après réception des factures, auprès de notre société d'affacturage :

Natixis Factor
10-12, avenue Winston Churchill
94676 Charenton-le-Pont cedex

Dispositions en cas de retard de règlement

Tout retard de règlement génèrera la suspension du personnel intérimaire mis à disposition jusqu'à réception des sommes dues, voire son retrait.

Confidentialité

L'entreprise utilisatrice s'engage à ne pas divulguer les tarifs qui lui sont remis.

Ces derniers sont propres à l'entreprise utilisatrice concernée et définis en fonction d'un accord commun.

2. Les engagements Mastempo

Réglementation

Tous les contrats de mise à disposition et de mission que Mastempo Travail Temporaire rédige sont minutieusement préparés dans le respect de la réglementation du travail temporaire et du code du travail.

Recrutement

Les collaborateurs Mastempo reçoivent chaque intérimaire dans le cadre d'un entretien individuel. L'inscription n'est validée qu'après obtention de tous les documents administratifs. L'entretien permet de valider leurs qualifications en fonction de leurs diplômes ou certificats, de leur expérience et leur niveau de rémunération.

Formation

Des projets de formation peuvent être étudiés en fonction du potentiel que présentent certains intérimaires et de leur adéquation avec de futures missions prévues par l'entreprise utilisatrice.

Hygiène et sécurité

Mastempo Travail Temporaire sensibilise tous les intérimaires aux règles d'hygiène et de sécurité : chaussures et accessoires sont remis aux personnes selon les secteurs dans lesquels elles travaillent. Un livret sur les risques professionnels en format de poche est lu et remis aux intérimaires. Mastempo recommande aux intérimaires de conserver ce document sur eux lors de leurs détachements en entreprise.

Une démarche personnalisée peut être effectuée lorsque l'entreprise possède sa propre approche des risques professionnels et sa documentation.

Visite médicale

Mastempo Travail Temporaire organise une visite médicale conformément à la loi et vérifie le certificat d'aptitude du salarié suite à sa convocation.



Horaires

Toutes nos agences sont ouvertes 5 jours sur 7 de 7h30 à 12h et de 14H à 19h, à l'exception de la semaine du 15 août ainsi que pendant les fêtes de fin d'année (horaires aménagés).

Ce contrat est conclu le entre :

Monsieur ou Madame
Titre
Société
Cachet de l'entreprise et signature

Monsieur ou Madame
Responsable d'agence
Mastempo Travail Temporaire
Cachet de l'entreprise et signature

Annexe 1 : conditions tarifaires

Société

Coefficients	
Gestion	
Délégation	
Autres :	